

## Projet d'établissement

### **1. Introduction**

L'IPES Huy propose un enseignement démocratique et humaniste. Il place au centre de ses préoccupations l'épanouissement de la personne humaine, au sein d'une société plus juste et plus solidaire. Institut d'Enseignement officiel, il accueille tous les enfants quelles que soient leurs convictions religieuses, philosophiques et politiques.

L'IPES Huy est un lieu privilégié où l'on apprend à vivre ensemble dans le respect de la tolérance et des particularités de chacun. Nulle forme de racisme, de sexisme, de violence physique ou verbale n'y est tolérée.

Le projet d'établissement de l'IPES Huy respecte le décret du 24 juillet 1997 sur les « Missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », ainsi que le projet éducatif et le projet pédagogique de l'Enseignement de la Province de Liège.

Ce projet d'établissement a été révisé en mai 2015 et approuvé par le conseil de participation en juin 2015.

### **2. Une école ouverte sur le monde**

L'IPES Huy entretient des relations de collaboration et de partenariat avec tous les constituants de la vie scolaire, sociale, culturelle et économique.

#### **2.1. Partenariat et échanges avec d'autres écoles**

- Partenariat avec d'autres écoles provinciales secondaires ainsi que la Haute Ecole.
- Partenariat avec des écoles belges ou étrangères, notamment dans le cadre de projets européens et de chartes de coopération conclues entre la Province de Liège et ses partenaires étrangers.
- Partenariat avec des écoles primaires, notamment pour assurer une meilleure information des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire en ce qui concerne l'enseignement secondaire.
- Partenariat avec des écoles d'enseignement spécialisé : accueil et intégrations d'enfants issus de l'Enseignement spécialisé.
- Accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur officiel dans le respect des conventions établies par la Direction Générale Transversale de la province de Liège.

## **2.2. Partenariat avec les centres de compétences**

- ❑ Collaboration avec le Centre de Technologies Avancées (CTA) de Flémalle.
- ❑ Partenariat avec le domaine tennistique de la Sarthe (HUY).
- ❑ Participation au projet « TRAVCOLL » (travailler collégalement au bénéfice des élèves) proposé par l'IFC en collaboration avec l'AMO de Huy, mille lieux de vie.

## **2.3. Partenariat avec les opérateurs de la vie sociale et culturelle par des actions menées dans ou hors de l'école**

- ❑ Afin de favoriser le développement de toutes les composantes de la personne :
  - participation à des projections de films, des activités théâtrales en collaboration avec le Centre Culturel de Huy,
  - participation à des voyages culturels, linguistiques...,
  - participation à des activités, journées et compétitions sportives organisées par des clubs ou des associations sportives telles l'ASEP (Association sportive de l'Enseignement provincial), la Ville de Huy, l'ADEPS...,
  - visite d'expositions en Belgique ou à l'étranger,
  - participation active des élèves à des manifestations sportives (Coupe Davis), culturelles locales, régionales ou nationales, telles que les Journées du Patrimoine,
  - participation aux campagnes de prévention et d'information à la santé en collaboration avec le PSE (Promotion de la santé à l'école), l'AMO « Mille lieux de vie », la Maison de le Santé, utilisation du défibrillateur...
  - participation à des séances d'information sur le permis de conduire animées par les services de la Police fédérale,
  - participation à des activités proposées par Open Ado et par d'autres organismes associatifs dans le cadre du Bien être à l'école,
  - cellule Bien Être au sein de l'école,
  - signature d'une Convention de Concertation locale avec le SAJ
  - mise en place du DIAS (dispositif interne d'accrochage scolaire)
  - collaboration avec divers acteurs externes tels que Infor Jeunes et Réussir à l'école...
  - participation à divers projets avec les universités, la Fondation Roi Baudouin ou Princesse Mathilde, ... tel Journalistes en herbe,...
  - mise sur pied et réalisation de spectacles ou d'activités créatives, en dehors des heures de cours...
  - mise en place d'un projet accrojump visant à l'accrochage scolaire des élèves du 2<sup>ème</sup> degré.
- ❑ Afin d'éduquer à la citoyenneté, au respect des différences, à l'engagement et la solidarité :
  - participation à divers projets citoyens : création du journal interne « Huy Dire »,
  - projet « Vivre Ensemble » en collaboration avec RTL TVI, projet « Interculturalité » (FWB)...
  - voyage commémoratif à Mauthausen,
  - participation à « La journée de l'Europe » et au projet « L'Europe, c'est notre Europe »,
  - partenariat avec Amnesty International et la Croix Rouge de Belgique,
  - récolte de fonds servant au financement d'activités ou de voyages scolaires,
  - collectes ponctuelles de vêtements ou de produits de première nécessité,
  - projet d'échanges avec un Lycée roumain permettant l'apprentissage de la langue française dans le cadre d'activités théâtrales dans le degré supérieur.
  - démarches visant à la création d'un label Ecole des Droits de l'Enfant auprès du Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

- Afin d'améliorer la qualité de la vie :
  - participation des élèves à la décoration et à l'embellissement des locaux de classe, de certaines parties du bâtiment ou de la cour de récréation,
  - appel à projet destiné aux élèves
  - participation à des projets visant une alimentation saine et équilibrée, à la promotion de l'eau alimentaire (installation de fontaines à eau),
  - recours et/ou interventions de la médiatrice scolaire,
  - création d'une Cellule de concertation interne (CCI) à l'attention de tous les membres du personnel, permettant la présentation de projets d'école mis sur pied par les enseignants,
  - cellule Bien être à l'attention des étudiants (écoute et espace de parole et de conseil),
  - lutte contre le harcèlement,
  - projet d'éducation à la santé en collaboration avec le PSE (vaccination, tuberculose...)
  
- Afin d'éduquer au respect de l'environnement :
  - participation à des projets concernant la propreté, le choix sélectif des déchets,
  - participation à diverses actions : collecte de vêtements, livres, piles usagées, cartouches d'encre, journée de la Pomme, journée de l'Eau...

#### **2.4. Partenariat avec les acteurs de la vie économique afin de contribuer à l'intégration socio-professionnelle harmonieuse des jeunes**

- Visite d'entreprises ou d'institutions publiques,
- Rencontres de personnes issues de milieux professionnels divers (journaliste, écrivain, artiste, comptable...),
- Organisation de stages de pratique en responsabilité (type 3),
- Participation des élèves de la section « Sport – études » à divers tournois.
- Organisation de stages à l'étranger (Luxembourg-France) dans le cadre d'un projet Erasmus+ pour la section Aide familiale.

### **3. Organisation et actions pédagogiques**

#### **3.1. Une pédagogie innovante intégrant théorie et pratique**

- L'IPES Huy propose :
  - des stages formatifs et voyages culturels,
  - une pédagogie ouverte aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (centre cybermédia, tablettes, tableaux interactifs, bibliothèque...)
  - des épreuves de qualification au travers d'évaluations transversales basées sur l'Ensemble Articulé de Compétences (EAC),
  - une évaluation continue qui allie évaluation formative et évaluation certificative,
  - l'occasion de combiner sport et études par sa section « Sport-études Tennis »,
  - une réunion supplémentaire spécialement réservée aux parents de nos élèves de première année est organisée à la mi-octobre. Celle-ci permet de favoriser le contact entre les parents et l'équipe éducative.

- **une orientation sportive générale propre à l'établissement qui tient compte des missions de l'enseignement en éducation physique :**
  - Former des citoyens cultivés, autonomes, physiquement et socialement éduqués.
  - Promouvoir le bien-être physique et mental du jeune.
  - Promouvoir l'intégration du jeune dans la société et promouvoir le bien-être de la société dans un esprit de citoyenneté.

### **Orientation choisie**

Au regard des qualifications des enseignants, des infrastructures et du matériel déjà acquis, notre établissement opte pour l'orientation **multisports**. La vocation de l'équipe sportive sera donc de « motiver leurs élèves en les initiant à des activités multiples avec une certaine réussite, mais sans chercher un niveau de maîtrise élevé dans chacune d'elles ».

**Les modalités d'application sont détaillées dans le projet d'éducation physique élaboré par l'équipe des professeurs de l'IPES Huy.**

### **3.2. Une école respectueuse de chacun dans ses différences**

L'IPES Huy choisit une pédagogie adaptée aux besoins de chacun en veillant tout particulièrement aux points suivants:

#### **Bonnes conditions matérielles**

- ❑ Locaux spécialisés (laboratoires, classes de dessin, locaux informatiques et audiovisuels...),
- ❑ Mise à disposition de supports pédagogiques de qualité :
  - ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, atlas...) récents,
  - centre Cybermédia accessible de 8 heures à 16 heures,
  - système de prêt des livres,
  - fournitures scolaires du « P'tit Magasin »,
  - rénovation des deux cuisines didactiques,
  - création d'une classe-labo pour la section « Audiovisuel »,
  - création de deux locaux équipés pour les sections « Puériculture », « Aide-soignant »,
  - installation d'une caméra de surveillance de l'entrée.

#### **Orientation positive et continue des élèves**

- ❑ Information sur la structure de l'enseignement secondaire aux parents et aux enfants lors de l'inscription.
- ❑ Orientation, tout au long de l'année, sur proposition du conseil de classe en collaboration avec le CPMS.
- ❑ Participation au Mini village des métiers techniques et visites des ateliers de l'Ecole polytechnique.
- ❑ Mise à disposition des élèves du 3<sup>ème</sup> degré des informations émanant de l'enseignement supérieur.
- ❑ Organisation, pour les élèves du 3<sup>ème</sup> degré, de visites d'universités, d'écoles supérieures ou de salons spécialisés tels que le SIEP (Salon d'Informations sur les Etudes et les Professions).
- ❑ Organisation, pour les élèves du 3<sup>ème</sup> degré, d'une séance d'information sur les diverses possibilités offertes par la Haute Ecole provinciale et participation à des séances de cours.
- ❑ Témoignages personnalisés de diverses professions et parcours professionnels (notamment d'anciens élèves).
- ❑ Mise en place de l'approche orientante, projet amenant l'élève à une certaine réflexion quant à ses aspirations professionnelles.
- ❑ Journée d'immersion au sein de l'établissement.
- ❑ Visites d'entreprises (organisation IPIEC).

- ❑ Echanges culturels avec la Roumanie.
- ❑ Participation et échanges dans le cadre du projet Erasmus+

### **Pédagogie adaptée aux besoins de chacun**

- ❑ Nouveau découpage de l'année scolaire et nouveau bulletin : l'année scolaire est divisée en 3 périodes au lieu de 4 précédemment avec une session d'examens en décembre et en juin. Le bulletin comporte 3 colonnes reprenant les points de chacune des trois périodes et 2 colonnes reprenant les résultats des différents examens.
- ❑ Contacts entre les parents et les membres du personnel : réunions de parents, journées « Portes Ouvertes », rendez-vous pris de commun accord...
- ❑ Intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé en concertation avec les centres P.M.S. L'intégration permet un encadrement complémentaire de 4 périodes à l'attention de chacun des élèves concernés : logopédie, méthode de travail, soutien particulier en mathématique et/ou en français et/ou sciences... en fonction des difficultés constatées chez l'élève.
  - Utilisation de matériel pédagogique approprié pour compenser le handicap, adaptation de certains locaux (rampes pour fauteuils roulants...) ou mise en œuvre d'équipements spécialisés, pour autant que les conditions budgétaires le permettent,
  - Deux réunions d'évaluation minimum par an avec toutes les parties concernées et les parents.

### **3.3. Une pédagogie de l'exigence, valorisante**

L'IPES Huy organise une pédagogie de l'exigence, suivant laquelle l'élève a des droits mais aussi des devoirs.

#### **Mise en place d'une pédagogie du contrat**

- ❑ Mise en place d'un DIAS (Dispositif interne d'aide à la scolarité).  
Accompagnement positif de l'élève dans la résolution de problèmes relatifs à sa scolarité.
- ❑ Organisation de sanctions alternatives aux heures de retenue : travaux d'intérêt général (déterminés en accord avec l'élève majeur ou avec l'élève mineur et ses parents).
- ❑ Proposition de sanctions réparatrices en cas de détérioration volontaire du matériel scolaire et du bien public ou de négligence coupable vis-à-vis de ceux-ci.
- ❑ Proposition d'une convention d'engagement visant à baliser le comportement des élèves.  
Elaboration de fiches disciplinaires permettant une évaluation périodique du comportement de l'élève en impliquant la coopération des parents.

#### **Organisation d'une vie démocratique dans l'école**

- ❑ Elections démocratiques de délégués de classe qui servent de relais entre les membres de l'équipe éducative et les élèves.
- ❑ Représentation des élèves au sein du conseil de participation.

### **3.4. Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages**

L'IPES Huy favorise une pédagogie par compétences où l'élève est acteur de ses apprentissages.

- ❑ Information des élèves sur les intentions pédagogiques et les objectifs à atteindre.
- ❑ Développement de l'interdisciplinarité dans le cadre de projets favorisant la coordination entre les professeurs et les élèves de sections différentes.
- ❑ Développement de la pédagogie active par le biais de projets individuels ou collectifs.

### **REMARQUE IMPORTANTE :**

Les travaux des élèves, principalement ceux des sections « Arts » et « Arts appliqués » restent les propriétés intellectuelles de l'élève et physiques de l'école pendant les deux années qui suivent la sortie de l'école de manière à contribuer à la promotion de ces sections. Elles peuvent être exposées (avec les références de l'élève : « Travail réalisé par ... pendant l'année scolaire .... ») lors de manifestations internes ou externes.

### **3.5. Participation active des élèves à la vie de l'école**

- Réunions des délégués de classe élus démocratiquement.
- Réunions du Conseil de participation.
- Mise en place de « Projets citoyens ».
- Participation aux journées « Portes ouvertes » : ateliers, spectacle, « Mini Village »...
- Recherche de moyens et création d'activités pendant les temps libres des élèves à l'intérieur de l'école.
- Organisation de journées sportives au sein de l'Institut et dans la Ville de Huy.
- Encadrement des activités intra et extra-muros par les élèves des sections terminales.

### **3.6. Une école soucieuse de la formation continuée des membres du personnel**

L'IPES Huy favorise tant la formation collective que la formation individuelle de toutes les catégories de personnels de l'établissement (professeurs, éducateurs, personnel ouvrier et personnel administratif).

L'année scolaire 2015-2016 a retenu deux journées de formation en inter-réseaux.

## **4. Le 1<sup>er</sup> degré (degré d'observation)**

### **4.1 Le 1<sup>er</sup> degré commun**

Le 1<sup>er</sup> degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque année comprend 3 périodes.

En première année, chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) au choix (français- lecture, activités artistiques, tennis, informatique et théâtre).

Pour ces élèves, un premier conseil de classe aura lieu la première semaine d'octobre, le **vendredi 07 oct.** en vue d'établir, en collaboration avec le centre PMS, un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves en difficulté.

En deuxième année, chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) au choix (activités artistiques, éducation sociale et économique, tennis, théâtre et anglais conversation).

Au terme du premier degré, l'élève qui ne maîtrise pas les compétences de base (non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré), sera orienté vers une année supplémentaire (2S) en vue d'obtenir le Certificat d'Etude du premier degré (CE1D).

### **4.2 Le 1<sup>er</sup> degré différencié**

Le 1<sup>er</sup> degré différencié est organisé à l'intention de l'élève qui n'a pas obtenu son Certificat d'Etudes de Base (CEB) en fin de sixième primaire. Il vise, prioritairement et le plus rapidement possible, l'acquisition des compétences attendues à 12 ans c'est-à-dire, l'obtention du CEB.

En cas d'obtention du CEB en fin de 1<sup>ère</sup>, l'élève sera orienté vers une 1<sup>ère</sup> commune. Dans le cas contraire, l'élève poursuivra en 2<sup>ème</sup> différencié avec le même objectif.

### **4.3. Plan d'actions collectives**

#### **□ Introduction**

Le plan d'Actions Collectives (PAC) explicite l'organisation du 1<sup>er</sup> degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être enclenchées pour venir en aide aux élèves en difficultés majeures au cours de cette période d'apprentissage.

Rédigé par les équipes éducatives, le PAC répertorie toutes les actions qui peuvent être mises en œuvre au travers d'un PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage), ainsi que toutes les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves, en vue de l'obtention du CE1D. Il répertorie également les ressources mobilisables dans l'école pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion.

## ❑ **Mise en œuvre du plan d'actions collectives**

### **Obtenir le CE1D (lutter contre l'échec scolaire)**

#### **Remédiation**

Des activités de remédiation en mathématique, français et langues modernes sont organisées en dehors des heures de cours obligatoires. Le conseil de classe établit, pour les élèves concernés, un constat des lacunes ou des retards dans l'acquisition des compétences ainsi que des stratégies de remédiation pour les combler.

#### **PIA (Plan Individualisé des Apprentissages)**

Un PIA peut être attribué à tout élève qui éprouve des difficultés dès que le Conseil de Guidance ou le Conseil de Classe en détecte le besoin ou que la demande en est faite par un parent ou par le Centre PMS.

Le PIA est en lien avec la maîtrise des compétences attendues. Il définit les difficultés constatées chez l'élève et comporte les objectifs à atteindre ainsi que les actions mises en place.

La mise en œuvre du PIA implique, entre autres, la possibilité de modifier en cours d'année et pour une période déterminée, la grille horaire de l'élève d'une part au niveau des activités complémentaires (4h) et d'autre part au niveau de la formation commune sans préjudice de l'équilibre global de la formation sur le cycle.

Outre les activités de remédiation classique, d'autres activités peuvent être mises en place en collaboration avec le CPMS et divers acteurs extérieurs (gestion des outils de travail, remédiation de troubles de l'apprentissage, construction d'un projet personnel d'orientation positive ou projet de vie...).

#### **Deuxième année complémentaire (2S)**

A l'issue du 1<sup>er</sup> degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficulté durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans (non réussite du CE1D) se verront orientés vers une année supplémentaire.

## ❑ **Lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion**

Afin d'accompagner l'élève dans l'émergence d'un projet de vie, la collaboration active avec les centres PMS et PSE, l'appel au service de médiation scolaire et un lien régulier avec les parents seront renforcés. Des activités liées à des projets interdisciplinaires supervisés par l'équipe éducative, des démarches d'orientation positive en collaboration avec le PMS et des activités d'approche orientante seront également organisées.



## **Actions collectives d'approche orientante**

Le parcours de chaque élève au premier degré doit lui permettre de s'orienter à l'issue de celui-ci. En effet, un choix d'options ou de filières s'impose à l'entrée du second degré et ce choix devra correspondre au mieux au projet de vie de l'élève.

Au-delà des différentes options offertes au sein de l'établissement et dans lesquelles les élèves auront l'occasion de s'immerger, notamment dans le cadre des activités complémentaires, nous mettons également sur pied des stages de découverte et des activités avec des acteurs issues de différents milieux professionnels.

### **Suivi individuel**

Sur l'avis du conseil de classe et avec l'autorisation des parents, un suivi individuel réalisé par le centre PMS peut être proposé à l'élève qui le souhaite avec la collaboration d'organismes extérieurs tels que l'AMO (Aide en Milieu Ouvert), SAS (Service d'Accrochage Scolaire)...

### **Amélioration du bien-être, des espaces de vie et des conditions de travail**

L'horaire hebdomadaire est aménagé en blocs de 100 minutes pour au moins 2 périodes de français, mathématique, sciences et éducation physique.

L'IPES Huy veille à l'allègement du nombre d'élèves dans les groupes classes, à l'acquisition de matériel pédagogique et à l'aménagement des locaux en fonction des moyens mis à disposition. L'IPES Huy a inauguré ce 25 avril 2015 l'espace d'accueil du 1<sup>er</sup> degré (salle d'étude, espace informatique et espace de détente).

## **5. Le deuxième degré (degré d'orientation)**

Le 2<sup>ème</sup> degré est constitué d'un cycle de 2 années scolaires (les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années). Chaque année comprend 3 périodes.

L'offre de formation de notre établissement s'est diversifiée pour faire face à l'évolution des demandes et des besoins des citoyens et du monde professionnel dans l'arrondissement Huy – Waremme.

L'IPES Huy propose des sections aussi bien en technique de transition et de qualification qu'en professionnel.

## **6. Le troisième degré (degré de détermination)**

Le 3<sup>ème</sup> degré est constitué d'un cycle de 2 années (les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années). Nous offrons diverses sections en technique de transition ou de qualification, ainsi qu'en professionnel.

Au terme de ce 3<sup>ème</sup> degré, des 7<sup>e</sup> années qualifiantes ou complémentaires sont également organisées.

### **6.1. Organisation des épreuves en EAC (Ensembles Articulés de Compétences)**

Au 3<sup>ème</sup> degré, les épreuves de qualification résultent du découpage du profil de formation en EAC professionnellement significatifs, définis de commun accord par l'ensemble des professeurs de l'OBG (Option de Base Groupée). Ce système vise à la modularisation de l'apprentissage et constitue une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

## **Les caractéristiques des épreuves de qualification**

Les épreuves de qualification tiennent lieu de vérification des compétences acquises dans la formation qualifiante. Elles attestent la maîtrise des compétences dans le profil de formation. Elles mesurent l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à une activité professionnelle.

A chaque épreuve, l'élève sera donc confronté à une situation d'intégration reflétant les compétences à maîtriser du profil de formation au travers d'une «tâche-problème» dans des conditions matérielles et dans un laps de temps prédéfinis dans les consignes qui lui auront été données.

### **Le jury de qualification est composé des membres suivants**

- Le chef d'établissement ou son délégué,
- Les professeurs en charge des cours tant techniques que pratiques de l'OBG, ainsi que des professeurs chargés des cours de la formation commune.
- Les membres étrangers à l'établissement sont choisis dans les milieux professionnels, directement en rapport avec les compétences à exercer par l'élève. Pour ce faire, une liste, aussi étendue que possible, sera établie au début du cycle de qualification.

### **Le dossier d'apprentissage des cours de l'OBG**

Chaque élève élabore un dossier d'apprentissage (classeur commun à l'OBG et au degré) qui rassemble les travaux évalués dans une perspective formative: les exercices réalisés, les devoirs, les résultats de recherches, les récapitulatifs de savoirs... Ce dossier d'apprentissage guide la remédiation. L'objectif est de maintenir en éveil la motivation des élèves en réalisant régulièrement dans le cadre de mini épreuves intégrées, des bilans de leurs apprentissages, accompagnés de conseils. Il est utilisé pour tous les cours de l'OBG, conservé par l'élève et par le professeur responsable du cours et fait l'objet d'un archivage par l'école en fin d'année scolaire. Les appréciations formatives sont communiquées dans le journal de classe (pages destinées à cet usage).

### **Le Portfolio**

Le portfolio de chaque élève, valable pour toute la durée du degré, contient les évaluations certificatives. Il conserve tous les documents nécessaires à l'attribution du Certificat de Qualification :

- schéma de passation des épreuves de qualification de l'OBG : découpage des compétences du profil de formation par EAC, les scénarios,
- les grilles critériées des différentes épreuves (résultats),
- les résultats des remédiations,
- les rapports de stage, les carnets de stage et les carnets de liaison sont obligatoires (PP, PAF, PAS),
- les traces des travaux réalisés dans le cadre de la qualification,
- les attestations issues de Centres de compétences, de Centres de Technologie avancée. Le dossier original constituant le portfolio est conservé par l'établissement scolaire avec le dossier scolaire de l'élève. Les élèves pourront le consulter ou en obtenir une copie sur un support à définir.

La réglementation en matière de protection de la vie privée doit être respectée.

### **Le bulletin**

Le décret du 26 mars 2009 sur les épreuves de qualification précise que les seules évaluations de compétences valides sont celles liées aux épreuves de qualification qui se déroulent 3 fois par an. Le bulletin indique par période et pour chaque examen les cotes chiffrées pour chaque cours de la formation commune et l'appréciation globale de l'épreuve de qualification, accompagnée de la grille d'évaluation critériée. Le conseil de classe délibère sur base des résultats des trois périodes, des examens et des épreuves de qualification.

## L'organisation des stages

La planification des stages est réalisée par l'établissement scolaire, qui détermine le nombre de périodes à prester par l'élève, en fonction de son option et son année d'étude.

La recherche du lieu de stage est d'abord une tâche qui incombe à l'élève, ensuite au maître de stage. Le maître de stage et la Direction de l'établissement se réservent le droit de refuser un lieu de stage. Le stage ne peut débuter avant la signature de la convention par les différentes parties.

L'élève devra également suivre une visite médicale obligatoire dans le secteur 8 (aide à la personne). Le stage sera validé lorsque l'élève aura rédigé un rapport de stage et aura remis la feuille de présence dûment signée. Un contact régulier sera établi entre l'Entreprise et le maître de stage.

**La réussite des stages comprend le respect des conventions établies entre les différentes parties, l'assiduité, les présences effectives sur le(s) lieu(x) de stage, le savoir-être, le savoir-faire, l'aptitude au métier, les rapports rendus par l'étudiant ainsi que l'évaluation finale qui comprend l'appréciation du maître de stage.**

Les stages sont obligatoires et font partie intégrante de la formation de l'élève. Ils interviennent consécutivement dans le processus d'évaluation de l'élève. Le certificat de qualification ne peut pas être délivré aux élèves qui n'ont pas effectué les stages de types 2 et/ou 3 (sauf dispense).

Section	Degré	Type de stage			Organisation (stage en bloc ou horaire hebdomadaire)	Volume (en semaines si stage bloc ou journées si stage hebdomadaire)
		1 (Stage d'observation)	2 (stage de pratique accompagnée)	3 (stage de pratique en responsabilité)		
Technicien en comptabilité QTC (EAC)	D3 TQ 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Bloc Bloc	2 sem. 2 sem.
Aspirant en nursing QAN (EAC)	D3 TQ 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Bloc	2x4 sem. 2x4 sem.
Techniques sociales QTS	D3 TQ 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Séminaire Stage	grille horaire en 5 <sup>ème</sup> 1j/sem. pdt 21 sem/an en 6 <sup>ème</sup>
Agent d'éducation QAE (EAC)	D3 TQ 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Bloc	2x3 sem. 1x6 sem.
Aide familial PAF (EAC)	D3 P 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Bloc	3x2 sem. 3x3 sem.
Puériculture (EAC)	D3 P 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup> 7 <sup>ème</sup>			X	Bloc	3x2 sem. 3x3 sem. 3x4 sem.
Auxiliaire administratif et d'accueil PAA (EAC)	D3 P 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup>			X	Bloc Bloc	3x2 sem. 3x3 sem.
Agent médico-social PMS (EAC)	D3 P 7 <sup>ème</sup>			X	Bloc	3x4 sem.
Aide-soignant PAS (EAC)	D3 P 7 <sup>ème</sup>			X	Bloc	3x4 sem.

## **7. Communication et inscription**

### **□ Communication famille/école**

**Les inscriptions** se déroulent à des dates imposées.

Notre établissement organise une matinée d'information et d'inscription le premier samedi de la première phase des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année. Cette matinée qui se veut conviviale permet aux parents et aux futurs élèves de découvrir l'école au calme, de partager un déjeuner tout en échangeant les informations avec les professeurs présents.

**Le journal de classe** est un outil pédagogique et officiel, mais également un lien entre l'élève, les parents, les professeurs et la Direction de l'école : c'est le carnet de bord des étudiants. C'est le moyen d'échange journalier d'informations entre l'intérieur et l'extérieur. Les élèves doivent toujours être en possession de leur journal de classe.

### **Collaboration avec les parents**

- Transmission régulière d'informations concernant la scolarité de l'élève : journal de classe, bulletin d'évaluation formative, bulletin scolaire, réunions de parents, courriers (absentéisme, problèmes de comportement...), contacts téléphoniques...
- Information trimestrielle des frais scolaires aux parents (activités pédagogiques, photocopies,...) par le biais d'une étiquette récapitulative collée au journal de classe et au bulletin en fin d'année.
- Participation des parents aux activités culturelles, sportives ou récréatives organisées par l'établissement.
- Représentation des parents d'élèves au sein du conseil de participation.

**Des réunions de parents** sont prévues en fin de chaque période. Une réunion spécifique au 1<sup>er</sup> degré est prévue au mois d'octobre.

### **□ Le Conseil de participation**

Ses **missions** :

- débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur,
- amender le projet d'établissement et le compléter,
- proposer le projet d'établissement à l'approbation du pouvoir organisateur,
- évaluer périodiquement la mise en œuvre du projet d'établissement,
- proposer des adaptations,
- remettre un avis sur le rapport d'activités et formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement,
- mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement,
- étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés ci-dessus.

Son **fonctionnement** :

Il se réunit au moins deux fois par an. Il doit être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressée au Président.

Le pouvoir organisateur désigne le Président du Conseil de participation. Dans les établissements d'enseignement de la Communauté française, le chef d'établissement préside le Conseil de participation.

Le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du pouvoir organisateur.